

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 11 mai 2024, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.

Sont présentes monsieur le conseiller Charles Méthé et et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Est absent : M. André-Pierre Contandriopoulos.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 05.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents et présentes. M. André-Pierre Contandriopoulos a signifié son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 24.05.11.01

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de séance ordinaire du 13 avril 2024

Les membres ont reçu le procès-verbal

Résolution numéro 24.05.11.02

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. Charles Méthé :
Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;
Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- Le programme territorial d'aide financière à la restauration patrimoniale a été publié dans la Bernache cravant le 26 avril et mis sur le site Web le 1^{er} mai;
- L'appel de candidatures pour le CCU a été publié dans la Bernache cravant le 26 avril ;
- La résolution demandant une augmentation du financement du Fonds pour le développement des collectivités du Canada a été transmise aux autorités fédérales et provinciales le 17 avril ;
- L'entreprise Sel IceCat a été informée de l'acceptation de sa soumission le 17 avril ;
- Des demandes de soumissions ont été transmises à trois entreprises pour l'achat d'un ordinateur portable le 26 avril ;
- Les décisions du conseil concernant les demandes de permis traités ont été transmises à l'inspectrice en bâtiment, aux propriétaires respectifs et au CCU le 17 avril ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la mairesse

Bonjour,

Comme vous avez pu le constater, la construction du garage municipal est commencée. L'entrepreneur procédera également aux travaux de restauration de la cabane à l'huile, à la station du phare. Nous espérons que les travaux au phare seront assez avancés avant la saison estivale et qu'il ne restera que la peinture.

Le comité de pilotage pour la mise à jour de la politique MADA s'est mis au travail. Nous avons tenu une première réunion pour élaborer un plan de travail. Nous allons nous rencontrer une fois par mois et nous anticipons différents types de consultation comme des sondages et des ateliers. Nous nous donnons 1 an pour finaliser la mise à jour de la politique familiale et des aînées et nous visons une consultation publique en mai 2025. Nous allons aujourd'hui mandater une responsable qui aura la tâche d'assister le comité.

Nous grossissons notre équipe. Nous allons embaucher, aujourd'hui, une autre personne, à titre de charpentier-menuisier, pour travailler sur nos bâtiments qui vieillissent et qui nécessitent un entretien continu pour les maintenir en bon état. Ce n'est pas un travail à temps plein, c'est une formule par projet selon la priorité des travaux à faire.

Nous déposons, aujourd'hui, un avis de motion pour un règlement d'emprunt parapluie pour l'achat d'équipements. Ce n'est pas un emprunt, c'est une demande d'autorisation auprès du MAMH. Comme nos équipements ont pris de l'âge, 21 ans pour le camion et 15 ans pour le tracteur, nous nous préparons en cas de défaillance de l'un ou l'autre. Si jamais le camion rend l'âme, nous allons pouvoir en acheter un autre sans attendre, l'étape du règlement sera réglée. Considérant l'âge et l'état du camion, nous avons commencé à magasiner et à faire des demandes de prix.

La rampe du Quai-d'en-Haut sera installé, prochainement. Depuis le temps que l'on en parle, nous allons être très heureux lorsqu'elle sera en place. De plus, nous nous allons installer un petit gazebo sur le quai, avec des tables à pique-nique, pour protéger les gens du soleil et de la pluie. C'est un bel endroit à développer même si nous n'avons pas beaucoup de terrain.

Nous attendons la toilette du Pavillon Lindsay, nous l'espérons d'ici la fin de juin.

Bonne réunion.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Traitement des déchets de construction

Q. : Y a-t-il une préoccupation à la Municipalité pour la revalorisation des matériaux de démolition lors de travaux de démolition à l'île ? Il y a des entreprises qui font le recyclage de ces matériaux.

R. : La Municipalité n'a pas de clause, dans ses devis, qui exige d'un entrepreneur que les matériaux générés par la démolition d'un bâtiment soient récupérés. Pour ce qui est des travaux privés, la municipalité n'exige pas non plus que ces matériaux soient récupérés puisqu'il y aurait des coûts, pour le citoyen, associés à de telles exigences.

Q. : Ne pourrait-on pas sensibiliser les citoyens de l'île sur la question ou mettre l'inclusion d'une telle clause dans l'octroi de permis ?

R. : Il faut vérifier si la municipalité peut imposer aux propriétaires à une telle clause, cependant une telle décision entrainerait une augmentation des coûts de travaux.

Service de santé

Q. : Avec les représentants en santé, est-il prévu une rencontre avec les citoyens ?

R. : Ce n'est pas prévu pour l'instant parce que la rencontre est pour traiter une question de logistique, le protocole de transfert médical incluant le transfert hélicoptéré.

Construction du garage municipal

Q. : Le fait de reporter, depuis des années, la construction du garage, fait-il en sorte que la Municipalité est perdante financièrement ?

R. : Ce type de construction était admissible au programme TECQ jusqu'en 2018 et était finançable à 100 %. Mais à partir de 2019 les projets d'utilité municipale (garage, poste de pompier, bureau municipal) ont été exclus du programme. La Municipalité a donc dû se rabattre sur le PRACIM qui est un programme qui finance ce type d'infrastructure à la hauteur de 80 % des coûts. Comme ce type de projet n'est plus admissible au TECQ, on peut dire que la Municipalité est perdante financièrement puisqu'elle a dû financer le 20% résiduel, comme pour le projet de réfection de la salle communautaire.

Gestion des matières résiduelles

Q. : Avec la ristourne pour les projets éoliens, une partie pourrait-elle permettre l'installation d'un bac de récupération au Bout-d'en-Haut ?

R. : Ce bac a été enlevé parce que les gens y mettaient des vidanges en vrac dans le bac (ex. couches, vidanges domestiques). Le bac était tellement souillé qu'il a fallu jeter le bac parce qu'il était devenu inutilisable. Nous allons faire une autre tentative et demander à l'employé municipal de réinstaller un nouvel ensemble de bacs, un pour les ordures et un pour les matières recyclables.

Q. : Tout le monde ne devrait-il pas avoir leur bac à vidanges ?

R. : Il y a des dispositions règlementaires d'imposition d'amende pour les gens qui mettent leurs vidanges dans le bac d'un voisin ou sur le terrain d'un autre, incluant les terrains municipaux.

C. : Le comité de réflexion sur la gestion des matières résiduelles pourrait être mandaté pour qu'il y ait une sensibilisation des gens sur les déchets, considérant qu'il faut prévoir la venue de beaucoup de gens pour le 150^e.

9. Affaires en cours

9.1 Mise à jour de la politique familiale et MADA

9.1.1 Embauche d'une personne comme agente de projet pour la coordination des travaux de mise à jour de la politique familiale et MADA

Résolution numéro 24.05.11.03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour une personne pouvant agir comme agente de projet ;

CONSIDÉRANT QUE deux personnes ont déposé leur candidature ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison que la Municipalité retienne les services de Mme Alice Kieran comme agente de projet pour la coordination des travaux des travaux du comité de relance de la politique MADA et à la rédaction du rapport du comité.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Fête du 150e anniversaire de la Municipalité

9.2.1 Location d'une scène pour spectacle

Résolution numéro 24.05.11.04

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une scène mobile pour la présentation d'un spectacle au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Chapiteaux de l'est ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. Charles Méthé que la Municipalité accepte la soumission reçue des Chapiteaux de l'est au montant de 650,76 \$ (TTI) et autorise le paiement d'un dépôt de 40 % des coûts, soit 260,30 \$ (TTI).

Adoptée à l'unanimité

9.3 Achat d'un panneau de signalisation pour le Pavillon Lindsay

Résolution numéro 24.05.11.05

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24.04.13.09 autorisant l'achat d'un panneau de signation pour le Pavillon Lindsay pour un montant d'environ 500 \$

CONSIDÉRANT la soumission reçue l'entreprise BASE 132 dépasse le budget alloué ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyé-e par Mme Luce Provencher que la Municipalité accepte la soumission reçue de l'entreprise BASE 132 pour deux panneaux au montant de 918,65 \$ (TTI).

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat de matériel roulant pour la voirie municipale

Avis de motion 24.05.11.01

Par la présente **M. Charles Méthé**

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 206 décrétant un emprunt pour l'achat de matériel roulant pour la voirie municipale ;

Résolution numéro 24.05.11.06

Il est, par la présente, **déposé par M. Charles Méthé** le projet du règlement numéro 206 intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 225 000 \$ afin de financer l'achat de matériel roulant pour la voirie municipale* qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Emprunt temporaire pour les travaux de construction du garage

Résolution numéro 24.05.11.07

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a adopté le règlement N°200 décrétant un emprunt de 463 000 \$ pour la construction d'un garage-entrepôt, comportant une dépense et un emprunt au montant de 463 000 \$, remboursable en 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt N° 200 le 2 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de 463 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. Charles Méthé :

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs autorise une demande de financement temporaire à Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour les travaux prévus au règlement d'emprunt N° 200 au montant maximal de 463 000 \$, sous la forme d'une marge de crédit au taux préférentiel + 0% ;

QUE le conseil autorise Mme Louise Newbury, mairesse. et M. Denis Cusson, Directeur général et greffier-trésorier, à signer tous les documents relatifs au financement temporaire pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Modification de l'entente intermunicipale en inspection

Résolution numéro 24.05.11.08

Demande de retrait de la Ville de Saint-Antonin à l'entente intermunicipale en inspection 2020 – 2022 en vigueur

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup offre des services en matière d'inspection dans le cadre d'une entente intermunicipale visant principalement l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement dans 12 municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup, dont la Ville de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin a récemment embauché une inspectrice en bâtiment et environnement ainsi qu'un directeur du service d'urbanisme et d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service d'urbanisme et d'environnement nommé est un employé de la MRC agissant à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement desservant la Ville de Saint-Antonin dans le cadre de l'entente intermunicipale en inspection 2020-2022 (« ci-après l'Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin souhaite mettre fin à sa participation à l'Entente à compter du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente ne permet cette possibilité que sur accord de l'ensemble de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE des ententes d'accompagnement de la Ville de Saint-Antonin par la MRC en inspection et en rédaction réglementaire d'urbanisme seront signées entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de la Ville en cours d'entente est conditionnel à la fin d'emploi réelle de l'inspecteur en bâtiment et en environnement avec la MRC avant le 15 mai 2024, puisque le lien d'emploi de ce dernier est actuellement maintenu avec la MRC durant une période de transition;

CONSIDÉRANT QU'en cas de retrait effectif de l'Entente, tous les montants dus par la Ville de Saint-Antonin seront calculés en date du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT l'addenda à l'Entente transmis par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

- 1) confirme à la MRC de Rivière-du-Loup son accord pour le retrait de la Ville de Saint-Antonin de l'entente intermunicipale en matière d'inspection 2020 à 2022 actuellement en vigueur, aux conditions établies par la présente;
- 2) autorise Mme Louise Newbury, mairesse et M. Denis Cusson, directeur général de la municipalité à signer l'addenda joint à cette entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité,

Adoptée à l'unanimité

10.4 Achat d'un gazébo pour le Quai-d'en-Haut

Résolution numéro 24.05.11.09

CONSIDÉRANT le besoin d'aménager une aire de protection contre l'effet du soleil et les intempéries au Quai-d'en-Haut ;

CONSIDÉRANT le règlement de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Gazébec ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison que le conseil :

Adopte la soumission déposée par l'entreprise Gazébec pour l'achat, la livraison et l'installation d'un gazébo au montant de 19 890,68 \$ (TTI) ;

Autorise le paiement d'un dépôt de 35 %, soit 8 004,26 \$ (TTI);

Et que le financement soit assuré par le programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Embauche d'un charpentier-menuisier

Résolution numéro 24.05.11.10

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments municipaux nécessitent beaucoup de réparations ;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de retenir les services d'un entrepreneur ;
CONSIDÉRANT QUE ces travaux peuvent être faits en régie ;
CONSIDÉRANT QU'une deuxième ressource serait avantageuse pour la réalisation des travaux identifiés ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison que la Municipalité embauche M. Paul Demers comme employé municipal au titre de charpentier-menuisier.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Il y a eu une rencontre du CCU le 4 mai pour le traitement d'une demande de permis.

11.2 Adoption procès-verbal réunion du 6 avril 2024

Résolution numéro 24.05.11.11

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 6 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Nomination d'une personne comme membre du CCU

Résolution numéro 24.05.11.12

CONSIDÉRANT QU'un poste était vacant au Comité consultatif d'urbanisme;
CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été fait entre le 18 avril et le 2 mai ;
CONSIDÉRANT QUE deux personnes ont soumis leur candidature ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Luce Provencher :
que le conseil nomme Mme Sophie Mauzerolle comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

11.4 Demandes de permis PIIA

11.4.1 Demande de permis de Mme Hélène Dionne pour le changement d'une porte de l'abris forestier situé au 7301, chemin de l'Île

Résolution numéro 24.05.11.13

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu le 23 avril 2024 une demande de permis (2024-016) de Mme Hélène Dionne pour le changement d'une porte à l'abri forestier situé au 7301, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conditionnel à l'analyse de conformité et à l'approbation de la demande de permis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement conformément au mandat que lui a confié la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU doit émettre un avis au Conseil municipal pour l'application du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du bâtiment est éloigné du Chemin de l'île ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison :

Que le conseil autorise la demande de de permis de Mme Hélène Dionne pour le changement d'une porte à l'abri forestier situé au 7301, chemin de l'île ;

Que la résolution soit transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu'elle délivre le permis, sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

11.4.2 Demande de permis de M. Alain Godbout pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 5801, chemin de l'île

Résolution numéro 24.05.11.14

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu le 2 mai 2024 une demande de permis (2024-018) de M. Alain Godbout pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 5801, chemin de l'île ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des projets de construction sont assujettis au PIIA et doivent être approuvés par le Conseil municipal, mais que cette approbation est conditionnelle à l'analyse de conformité et à l'approbation de la demande de permis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement conformément au mandat que lui a confié la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les plans sont complets et démontrent un grand souci d'intégration ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher :

Que le conseil autorise la demande de de permis de M. Alain Godbout pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 5801, chemin de l'île;

Que la résolution soit transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu'elle délivre le permis, sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport de représentation des membres du conseil

12.1 M. Charles Méthé, conseiller poste 1

Société Inter-Rives :

Il y a eu un problème avec l'horaire du traversier qui a nécessité la modification des heures de traversée de plusieurs dates. Le contrat entre la SIR et la STQ est renouvelé pour un an. La STQ voudrait établir leur propre système de réservation. Ceci pourrait avoir des conséquences locales. *L'Archipel* sera ici pour les pannes du traversier mais pas pour les petites marées. Il y a une formation à être faite à l'Isle-aux-Grues.

Société du Parc Kiskotuk :

En préparation, le plan d'action de l'organisme.

12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2

Corporation des Maisons du Phare :

- L'AGA de la CMP aura lieu le 18 mai prochain.
- L'ouverture des deux maisons s'est faite sans aucune mauvaise surprise.
- Les deux maisons sont louées pour la fête des Patriotes.
- Un gros ménage est en cours dans les sous-sols des deux maisons pour faire l'inventaire de tout ce qui est utile et de ce qui doit être jeté.
- L'ouverture du Pavillon Armand Lafrance se fera au début juin, mais l'électricité sera rebranchée durant la fin de semaine du 10-11 mai.
- Pied-Bleu prépare la saison 2024, le Comptoir ouvrira le 20 juin.

Comité de Santé :

- L'AGA du Comité de santé aura lieu le 9 juin 2024
- L'avis de convocation va être envoyé
- L'organisation de la journée du 9 juillet sur l'histoire du dispensaire avance très bien. Un programme préliminaire a été envoyé à tous les participants. Nous attendons les commentaires et les suggestions pour le finaliser.

12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3

Bibliothèque :

Les activités d'été sont confirmées.

12.3.1 Autorisation de dépenses pour la bibliothèque

Résolution numéro 24.05.11.15

CONSIDÉRANT les demandes formulées par le comité de la bibliothèque le 7 mai 2024;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. Charles Méthé que le conseil autorise les dépenses suivantes pour la réalisation des activités de la bibliothèque :

- 1- L'achat de deux livres sur le jardinage au montant total de 55,90 \$;
- 2- Les frais de transport pour le traversier au montant approximatif de 48,60 \$ pour la venue de « *La caravane Livre en fête* » du réseau Biblio du BSL ;

3- Le coût pour les activités d'animation, comprenant le cachet des auteurs, leur frais de déplacement et de séjour au montant de 1 039,60 \$;

4- L'autorisation que les revenus tirés de la vente de livres périmés ou en doublon lors de l'activité Ph'Art en direct soit versée à l'organisme « *Les Gardiens du Phare de l'Île Verte* »;

5- Les frais de transport pour le traversier au montant de 54,50 \$ pour la venue de trois invités pour l'activité des Métisseries de l'île organisée par la revue Solaris, et les éditions Alire, sous la responsabilité du comité bibliothèque

Adoptée à l'unanimité

Centre de récupération :

Le Centre sera fermé durant toute la période de construction du garage municipal.

12.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4

Corporation de développement et de gestion touristique :

Les appels entrent pour la réservation des véhicules électriques. Il y a préparation de l'ouverture de l'École Michaud. Une ouverture de poste a été publiée par la Société Inter-Rives pour un travail pour étudiant en information touristique sur le bateau et pour opérer la navette touristique. Un appel est fait pour le recrutement de guides touristiques. L'autobus électrique ira en entretien prochainement. À venir la mise en ligne du site Web pour la location des véhicules électriques.

Corporation de la Culture et des Loisirs :

La programmation estivale est complétée et sera principalement axée sur le thème du 150^e anniversaire de la municipalité.

Résolution numéro 24.05.11.16

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par la Corporation de la Culture et des Loisirs pour l'organisation des activités de la Fête nationale et pour ses activités régulières ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison :

Que le conseil accorde la somme de 600 \$ à la Corporation de la Culture et des Loisirs pour l'organisation des activités de la Fête nationale ;

Que le conseil autorise l'employé de voirie à prêter assistance à la confection du feu de la Saint-Jean par le ramassage du bois de grève à l'aide du tracteur ;

Que le conseil accorde une aide financière de 2 000 \$ à la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte pour la réalisation de ses activités.

Adoptée à l'unanimité

13. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 24.05.11.17

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 21 499,23 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 7 407,40 \$, les dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement numéro 160, représentent 174,13 \$, les dépenses non compressibles au montant de 6 381,94 \$, les dépenses autorisées par résolutions au montant de 7 535,76 \$.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Redevance touristique :

Q. : Quel est le montant recueilli pour la redevance touristique sur le traversier et quel fut son utilisation ?

R. : En 2023, nous avons recueilli environ 10 000 \$. L'an dernier la tarification a été augmentée à 1,75 \$ du passage. Nous allons publier l'utilisation qui a été faite de l'argent perçu.

Livraison d'essence :

Q. : Y aura-t-il une livraison d'essence ce printemps ?

R. : Oui. Il y aura un changement d'entreprise. Ce sera la compagnie Harnois.

Collecte des matières recyclables :

Q. : Pour la collecte des matières recyclables, est-il possible d'avoir les dates précises des collectes dans un courriel ?

R. : Oui. Une rencontre aura lieu après la séance du conseil pour établir la procédure de la collecte.

Entente intermunicipale en inspection :

Q. : Pour le service d'inspection de la MRC, est que la personne travaillera à la MRC et à la ville de Saint-Antonin ? Est-ce qu'il y a

R. : La personne travaillera dorénavant pour la ville de St-Antonin. La MRC est confrontée à un manque d'inspecteur, en raison de congés maladie.

Dragage du quai de L'Isle-Verte :

Q. : Qu'en est-il du dragage pour le quai de L'Isle-Verte ?

R. : La STQ est en train d'évaluer le besoin de dragage.

Prises électriques à l'héliport de Cacouna :

Q. : Où en est l'installation de prises électriques à l'héliport de Cacouna demandée lors du dernier CCR ? Le besoin est une prise conventionnelle et non pas une borne.

R. : Ce sujet n'est pas du ressort de la STQ mais du MTQ puisque le bâtiment et le stationnement sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec. Pour ce qui est des quais, la STQ est en évaluation pour l'ensemble de ses installations. Les coordonnées du MTQ seront transmises pour ceux qui veulent les contacter.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 24.05.11.18

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 10 h 37.

Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.